

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 27 octobre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de présents : 20

Nombre de membres ayant donné procuration: 08

Nombre d'absents non représentés : 07 Quorum : 18 (présents ou représentés) Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 27 octobre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

VIII – Délibération du conseil d'administration du 24 octobre 2013 : modification de la procédure de recrutement des conférenciers et ajout d'un plafond horaire par conférencier

APPROUVE:

- > la nouvelle procédure relative au recrutement des conférenciers intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation en direction des étudiants :
 - examen des demandes en conseil de Collège,
 - décision du Président.

La demande devra être faite préalablement à l'intervention. Aucune dérogation a postériori ne sera accordée. Les conseils de Collège devront présenter un rapport/bilan volumétrique une fois par an devant le CAC.

- la mise en place d'un plafond horaire par année universitaire par conférencier :
 - pour les conférences occasionnelles inédites (jusqu'à 20h) (conférences données par des professionnels de haut niveau ou à compétences spécifiques)
 - pour les conférences exceptionnelles (jusqu'à 6h) (conférences données par des personnalités n'appartenant pas au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de ses établissements publics, reconnues en raison de leur expertise qui se caractérise notamment par leur rayonnement au niveau national ou international, leur notoriété ou leurs publications.)

Les taux de rémunération restent inchangés :

- pour les conférences occasionnelles inédites 80 150 euros (taux horaire brut)
- pour les conférences exceptionnelles 150 250 euros (taux horaire brut)

La charge de leur rémunération est prise sur le budget du Collège ou du service, ou doit être financée dans le cadre d'un appel à projet.

VOTE: POUR: 18

ABSTENTIONS: 03

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE: 07

Pau, le 2 novembre 2022 Le Président,

Laurent BORDES